

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE
INSTITUÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE PARIS EN VUE DES ÉLECTIONS
EUROPEENNES TENUE LE 10 MAI 2019
À LA PRÉFECTURE RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFECTURE DE PARIS**

Étaient présents à cette réunion :

- Madame Claire DAVID, première vice-présidente du tribunal de grande instance de Paris, présidente suppléante ;
- Madame Alice CHATEAU-MOREAU, adjointe au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre ;
- Monsieur Laurent ISSERTE, cadre à La Poste, membre titulaire ;
- Madame Catherine KATZENSTEIN, bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire.

Le vendredi 10 mai 2019 à 12 heures, sont rappelées les missions départementales de la commission de propagande locale :

- **Opérations de mise sous pli et de colisage de la propagande électorale :**

Les opérations de mise sous pli de la propagande électorale à destination des électeurs et du colisage des bulletins de vote à destination des bureaux de vote se dérouleront sur le site de la société Koba à Rantigny – Route de Clermont - (Oise).

- **Remise des documents de propagande électorale à la commission locale de propagande :**

La commission s'assure :

- de la réception des bulletins de vote et des circulaires des candidats conformes aux exemplaires validés par la commission instituée pour Paris, chez le prestataire en charge de la mise sous pli et du colisage pour le département de Paris au plus tard le lundi 13 mai à 18 heures, conformément à l'arrêté préfectoral du 19 avril 2019 ;
- que les documents de propagande destinés aux électeurs sont transmis, sous plis, à La Poste pour acheminement, au plus tard le 22 mai 2019 à 18 heures ;
- que les bulletins de vote destinés aux mairies sont envoyés, sous forme de colis, au transporteur SVP transports, au plus tard le 22 mai 2019 à 18 heures.

- **Désignation des rapporteurs de la commission locale de propagande :**

La commission fixe à 22 le nombre d'agents des services de l'État désignés pour assurer les fonctions de rapporteurs de la commission de propagande.

Sont désignés :

- Lucienne MARIN	- Amandine MARQUES
- Aline ADONAI	- Brenda DOLMY
- Zorah ALIANE	- Thierry DUCLOS
- Josette BABOOTARIE	- Annie DARLY
- Claire DOUBLEMART	- Evelyne ADONIS
- Fabienne ERAVILLE	- Sylvie MOUSTROU
- Djemila FOURDACHON	- Nathalie HARLET
- Sabina GUENFOUD	- Sandrine PANZICA
- Catherine JAKUBOWSKI	- Michèle MEYER
- Suzy JEAN-LOUIS	- Chelsy MARIN
- Garance VALIN	- Christophe JOLY-LEITTE

Ces rapporteurs assureront le contrôle de la livraison des circulaires et des bulletins de vote des candidats et des opérations de mise sous pli sur le site de la société Koba.

Ils rendront compte du déroulement des opérations au secrétaire de la commission tous les jours, et lui signaleront sans délai tout incident qui pourrait survenir.

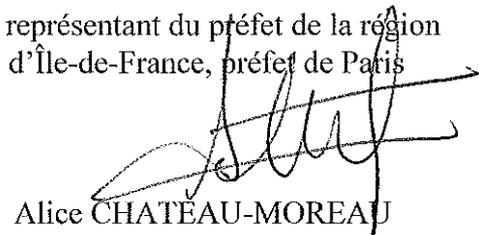
Fait à Paris, le 10 mai 2019

La Présidente suppléante



Claire DAVID

Le représentant du préfet de la région
d'Île-de-France, préfet de Paris



Alice CHATEAU-MOREAU

Le représentant du directeur
de La Poste de Paris



Laurent ISSERTE

Le secrétaire



Catherine KATZENSTEIN

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN DU 26 MAI 2019

PARIS

Annexe n°12 du MEMENTO à l'usage des candidats fixant les quantités maximales des documents à rembourser

NOMBRE D'ÉLECTEURS	1 301 008
NOMBRE DE CIRCULAIRES (NOMBRE D'ÉLECTEURS + 5%)	1 366 058
NOMBRE TOTAL DE BULLETINS DE VOTE A LIVRER (DOUBLE DU NOMBRE D'ÉLECTEURS + 10%)	2 862 218

Adn ~~EA~~
Li UK